



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ENJEU

Pierre-Franck Chevet formule les orientations prioritaires de l'ASN

Lors de la cérémonie des vœux, le 29 janvier 2013, Pierre-Franck Chevet a rappelé les « trois grands principes » sur lesquels il entend faire reposer l'action de l'ASN pour les mois et les années qui viennent :

- La continuité : comme il l'avait déjà souligné devant le Parlement avant sa prise de fonction, le nouveau président de l'ASN souhaite inscrire son action dans la continuité de celle de son prédécesseur, André-Claude Lacoste. Pierre-Franck Chevet, qui a rencontré la plupart de ses homologues étrangers dans les premières semaines de son mandat, a insisté pour que l'ASN continue de tenir son rôle de « référence mondiale », rôle qu'elle a tenu sur des sujets essentiels tels que la sûreté des réacteurs de 3^e génération, la doctrine sur les déchets nucléaires ou encore la transparence de l'évaluation des incidents et accidents nucléaires ;

- Le positionnement de l'ASN sur quatre chantiers d'avenir : le vieillissement du parc nucléaire, y compris concernant les installations du cycle du combustible ; les facteurs sociaux, organisationnels et humains, pour lesquels l'ASN a lancé il y a quelques mois un groupe de travail pluraliste ; la maîtrise des doses de rayonnements ionisants dans le domaine médical ; enfin la poursuite, à la fois amplifiée et concertée, d'une gestion accidentelle et post-accidentelle de l'accident nucléaire ;

- La promotion d'un « pôle européen de la sûreté », pour renforcer l'action des Autorités de sûreté et un recours plus systématique aux « revues croisées » (« peer reviews »).

Enfin, Pierre-Franck Chevet a souligné le devoir de transparence qui s'attache à toutes les activités de l'ASN. A ce titre, il a annoncé le rendez-vous du 16 avril prochain pour la présentation devant le Parlement du *Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2012*.

www.asn.fr

L'ASN EN ACTIONS

Groupes permanents d'experts

72 membres renouvelés - Afin de préparer ses décisions les plus importantes relatives aux enjeux de sûreté nucléaire et de radioprotection, l'ASN s'appuie sur les avis de sept Groupes permanents d'experts. Les deux Groupes permanents d'experts en radioprotection (médicale et non médicale) ont été renouvelés, fin 2012, pour renforcer la capacité d'expertise de ces deux groupes au regard des besoins spécifiques de l'ASN en matière de radioprotection (santé publique, prévention et gestion des risques, épidémiologie, médecine du travail...) et d'environnement. www.asn.fr

L'ASN siège au HCTISN et à l'OCDE

Nominations - Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN, a été désigné, le 20 décembre 2012, pour représenter l'ASN au sein du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). Il remplace à cette fonction André-Claude Lacoste ; Philippe Jamet, commissaire de l'ASN, est le suppléant de M. Chevet au HCTISN après avoir été celui de M. Lacoste.

Jean-Christophe Niel, directeur général de l'ASN, a été élu, le 4 décembre 2012, président du Comité sur les activités nucléaires réglementaires au sein de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN). www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **8 janvier 2013** : Rencontre avec les médecins militaires du Percy, Hôpital d'instruction des armées de Clamart (92)
- ▲ **11 janvier 2013** : Rencontre avec les membres de l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense
- ▲ **18 janvier 2013** : Réunion des Autorités de sûreté européennes à l'ENSREG

AGENDA

11 février 2013 : Rencontre sur la radioprotection dans le domaine médical - Lille

15 février 2013 : Réunion du Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique (CODIRPA) - Paris

28 février 2013 : Audition de l'ASN par l'OPECST sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) - Paris



L'ASN rassemble 65 professionnels de radiothérapie à Orléans

La division d'Orléans de l'ASN a réuni le 11 décembre 2012 les représentants de 12 cabinets de radiothérapie et de curiethérapie des régions Centre et Limousin. Cette rencontre a permis à l'ASN de dresser un bilan des inspections réalisées à l'échelle locale et nationale, et de rappeler aux professionnels les dispositions réglementaires applicables à leurs métiers. L'ASN a également précisé les enjeux qu'elle a identifiés dans ces régions pour 2013, à savoir l'identitovigilance, la mise en œuvre de nouvelles techniques de traitement ou encore l'application des démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Curiothérapie

Premier retour d'expérience des incidents en curiethérapie déclarés à l'ASN

L'ASN a adressé le 15 janvier 2013 aux chefs des services de radiothérapie-curiothérapie des recommandations concernant la radioprotection des patients et des travailleurs en curiethérapie. Au terme de l'analyse des 66 événements significatifs dans le domaine de la radioprotection (ESR) qui ont été déclarés à l'ASN entre les années 2007 et 2012, l'ASN a identifié plusieurs axes d'amélioration, notamment ceux relatifs à l'information des patients (meilleure information du patient sur l'importance du respect des consignes délivrées par le personnel soignant pour le bon déroulement du traitement) et la formation des travailleurs (renforcement de la formation à la radioprotection des personnels soignants). www.asn.fr

Site de La Hague

Mise en demeure d'AREVA sur la conformité des équipements sous pression nucléaires avec la réglementation

L'établissement AREVA NC de La Hague, qui prend en charge le retraitement des combustibles irradiés, comporte des équipements sous pression qui peuvent présenter un risque important pour la sûreté. Une réglementation spécifique prévoit notamment des vérifications techniques périodiques des 60 équipements nucléaires sous pression répartis dans les usines de La Hague ; l'ASN a constaté lors d'une inspection en décembre 2012 des « lacunes sérieuses » de la part de l'exploitant dans la prise en compte des exigences imposées par la réglementation. Le 23 janvier 2013, l'ASN a mis en demeure AREVA de s'assurer de la conformité des équipements sous pression nucléaires avec les exigences réglementaires spécifiques. www.asn.fr

Centrale nucléaire du Tricastin

Incident affectant un transport ferroviaire d'uranium naturel appauvri

Le 21 janvier 2013, lors d'un transport de sept wagons acheminant de l'uranium naturel appauvri sous forme d'oxyde d'uranium de Pierrelatte (Drôme) à Vlissingen (Pays-Bas), un essieu d'un wagon a quitté la voie en gare de Saint-Rambert d'Albon (Drôme). Une cellule mobile d'intervention radiologique est intervenue rapidement et a constaté l'intégrité du colis. Des expertises menées le lendemain sur l'état de la voie, des wagons et des colis, ont confirmé que le convoi pouvait circuler. L'ASN a classé cet événement, qui a fait l'objet d'une déclaration de l'exploitant, au niveau 0 de l'échelle INES, l'incident n'ayant eu aucune conséquence sur les personnes et l'environnement. www.asn.fr

CHIFFRES-CLÉS

2 093

inspections ont été réalisées par les inspecteurs de l'ASN en 2012 dont **802** dans les installations nucléaires de base, **112** dans le domaine du transport de substances radioactives et **540** dans le domaine du médical.

Vienne

L'ASN présente l'initiative française sur le post-accidentel

Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint de l'ASN, a présenté aux experts du démantèlement et de la réhabilitation après un accident nucléaire, réunis par l'AIEA du 28 janvier au 1^{er} février 2013, la doctrine développée en France pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire. Il a également présidé une session relative à la récupération du combustible après un accident (sur la base de l'accident de Three Mile Island) et à la gestion de débris de combustibles (sur la base de l'accident de Tchernobyl). Les conclusions de la réunion seront prises en compte dans le rapport que l'AIEA prépare sur l'accident de Fukushima, dont la publication est prévue en 2014. www.asn.fr

Bruxelles

Commission européenne et Autorités de sûreté nationales

Lors de la réunion de l'ENSREG du 23 janvier 2013, la Commission européenne a présenté sa proposition de révision de la directive établissant un cadre européen pour la sûreté des installations nucléaires. Dans leur grande majorité, les régulateurs ont émis des critiques sur ce texte, notamment vis-à-vis du risque de confusion dans les responsabilités entre les Autorités de sûreté et la Commission, et pour le manque de concertation du processus. La Commission a proposé de constituer un groupe de travail ad hoc de l'ENSREG, afin d'améliorer les dispositions de sa proposition. Celui-ci devra rendre ses conclusions d'ici début mars.

Bruxelles

Comité directeur ASN/AFCN

Le 25 janvier, à Bruxelles, s'est tenue la réunion annuelle du comité directeur qui réunit l'ASN et son homologue belge, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Pierre-Franck Chevet et Jan Bens, nommé le 1^{er} janvier 2013 au poste de directeur général de l'AFCN, ont dressé un bilan des actions de coopération et des échanges de personnels entre les deux Autorités. Le 24 janvier, une délégation de l'ASN a notamment visité le site de l'Institut national des radioéléments de Fleurus.

En librairie

► *L'histoire de l'Autorité de sûreté nucléaire française* par Philippe Saint Raymond

Edition La documentation française

LETTRE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'ASN

6, place du colonel Bourgoin 75012 Paris

Tél. : +33 (0) 1 40 19 86 00 - info@asn.fr

Directeur de la publication : Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN

Directeur délégué : Alain Delmestre

Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet

Conception, rédaction et réalisation : ASN

Diffusion : La Lettre de l'ASN est adressée à près de 1950 abonnés
ISSN : 2101-9762.

Disponible sur www.asn.fr - Prochain numéro mars 2013.

Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux :

www.asn.fr

<https://www.facebook.com/asn.fr>

<https://twitter.com/asn>

